

Une place à conquérir pour le mouvement sportif essonnien.

En pleine période de lancement de forums participatifs conduits par la Délégation au développement durable et solidaire du Département autour de 4 pôles : « Animation territoriale », « Territoires durables », « Vivre ensemble », « Innovation économique et sociale », le mouvement sportif, comme les structures d'instruction et de formation de l'Essonne qui utilisent le sport à des fins éducatives et sociales, peuvent trouver des terrains d'action, voire de proposition, quelque soit le pôle privilégié pour l'action .

Cette reconnaissance ne peut se produire sans intégrer l'obligation, pour les différents acteurs, d'être pertinents, actifs et solidaires.

A cet effet, le CDOS 91 organisera le samedi 8 novembre 2008, une matinée de travail pour se connaître, définir les supports et les enjeux d'une meilleure concertation entre nous et se structurer.

**Alors, tous volontaires
et... solidaires
pour la rencontre de travail du
8 novembre 2008.**

Le Bureau du CDOS 91.



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

**Comité Départemental Olympique et Sportif
de l'Essonne**

**Stade Nautique départemental
Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY**

**Tél. : 01.60.78.27.58
Fax : 01.69.90.55.79**

**Courriel
essonne@franceolympique.com**

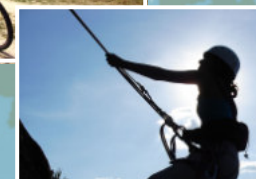
**Site internet
<http://essonne.franceolympique.com>**



7 septembre 2008

De Breuillet ...

« Le CDOS de l'Essonne
vous parle des activités de
Pleine Nature »



Quelques mots sur les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

La Loi sur le Sport de Juillet 1984 a été consolidée par la loi de décembre 2004, qui donne compétence aux Conseils Généraux dans le développement maîtrisé des Sports de Nature par le biais de la création de la CDESI, relative aux sports de nature et placée sous l'autorité du Président du Conseil Général.

De multiples enjeux gravitent autour des sports de nature :

- ➔ le développement des territoires en matière touristique : valorisation des territoires par le biais des loisirs sportifs, mise en place de produits touristiques avec le Comité Départemental de Tourisme,
- ➔ la préservation de l'environnement : les supports des sports de nature,
- ➔ la conciliation des usages : pêche, canoë, VTT, équitation, marcheurs, quad, moto cross (sur sites spécifiques), etc...
- ➔ l'aménagement des accès pour développer les pratiques de loisirs.

Dans le Département de l'Essonne, la CDESI a été mise en place le 2 juin 2005.

Dans sa séance du 21 mai 2007, le Conseil Général de l'Essonne a rappelé le rôle que pourrait jouer cette structure dans le cadre général de l'animation du Sport essonnien.

Pour donner sens et vie à tout cela, les Sports de Nature ont besoin d'un lieu d'échange et de concertation.

Les sports de nature : un enjeu de développement qui croise nécessairement les politiques publiques.

Le pratiquant sportif ne peut pas faire comme si rien ne se passait autour de lui.

➔ En effet, il n'y a guère de jour où ne soit inspiré, lancé, réalisé, un aménagement de l'espace destiné à améliorer la qualité de la vie, qu'il s'agisse du climat, des déplacements, de la biodiversité, des paysages.

➔ La mise en oeuvre annoncée pour 2010 d'une liaison douce Vallée de l'Orge - Forêt de Sénart et la réalisation, en 2009, d'un mur anti-bruit sur la N20 à Etrechy, participent de cette dynamique.

Bien des réalisations projetées intégreront d'autant mieux la dimension sportive que l'organisation du Sport en Essonne permettra aux pratiquants des Sports de Nature (sports terrestres, sports nautiques, sports aériens) de faire entendre leur voix et d'agir pour le bien commun.

